

2022-1677
2024-08-02

DISPARVIRUS QUALITÉ TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RÉEMBALLAGE

Suspension Concentrée

Principe Actif : Au moins $1,0 \times 10^{10}$ corps d'occlusion (CO) de nucléopolyédrovirus multicapside (LdMNPV) souche LDP-67 par mL

**No D'HOMOLOGATION 24778, LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL

CONTENU NET : _____ mL

NUMÉRO DE LOT : _____

DATE DE FABRICATION : _____

Andermatt Canada Inc 1350

Regent Street Fredricton

NB

Canada

E3C 2G6

506-444-5690

MODE D'EMPLOI :

Disparvirus Qualité Technique à n'utiliser que pour la fabrication d'une préparation commerciale homologuée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires à des fins de lutte contre les populations de la spongieuse.

MISES EN GARDE:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre R ou P pendant la manipulation

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler sans tarder un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à suivre. Donner un peu d'eau à la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir, sauf sur avis contraire du centre antipoison ou du médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à suivre.

En cas d'inhalation : Déplacer la victime vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le service 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à suivre.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer l'œil doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à suivre.

Généralités : Emporter le contenant avec son étiquette ou noter le nom du produit et son numéro d'homologation afin d'en informer le médecin traitant.

ENTREPOSAGE :

Conserver dans les contenants d'origine à une température de 4 °C ou moins. A utiliser dans les 6 mois de la date de fabrication.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale/territoriale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale/territoriale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il faut traiter les symptômes.